Journées du patrimoine 2025



La Grivelière, cœur de Biviers

20 et 21 septembre

>> Exposition de 10h à 17h à la mairie

>> Visite commentée à 14h

Rendez-vous Parc de la mairie

www.mairie-biviers.fr

1954

A&P

Un territoire péri-urbain : de la vigne aux lotissements

La Grivelière sur le plan cadastral de 1811 (AD38)

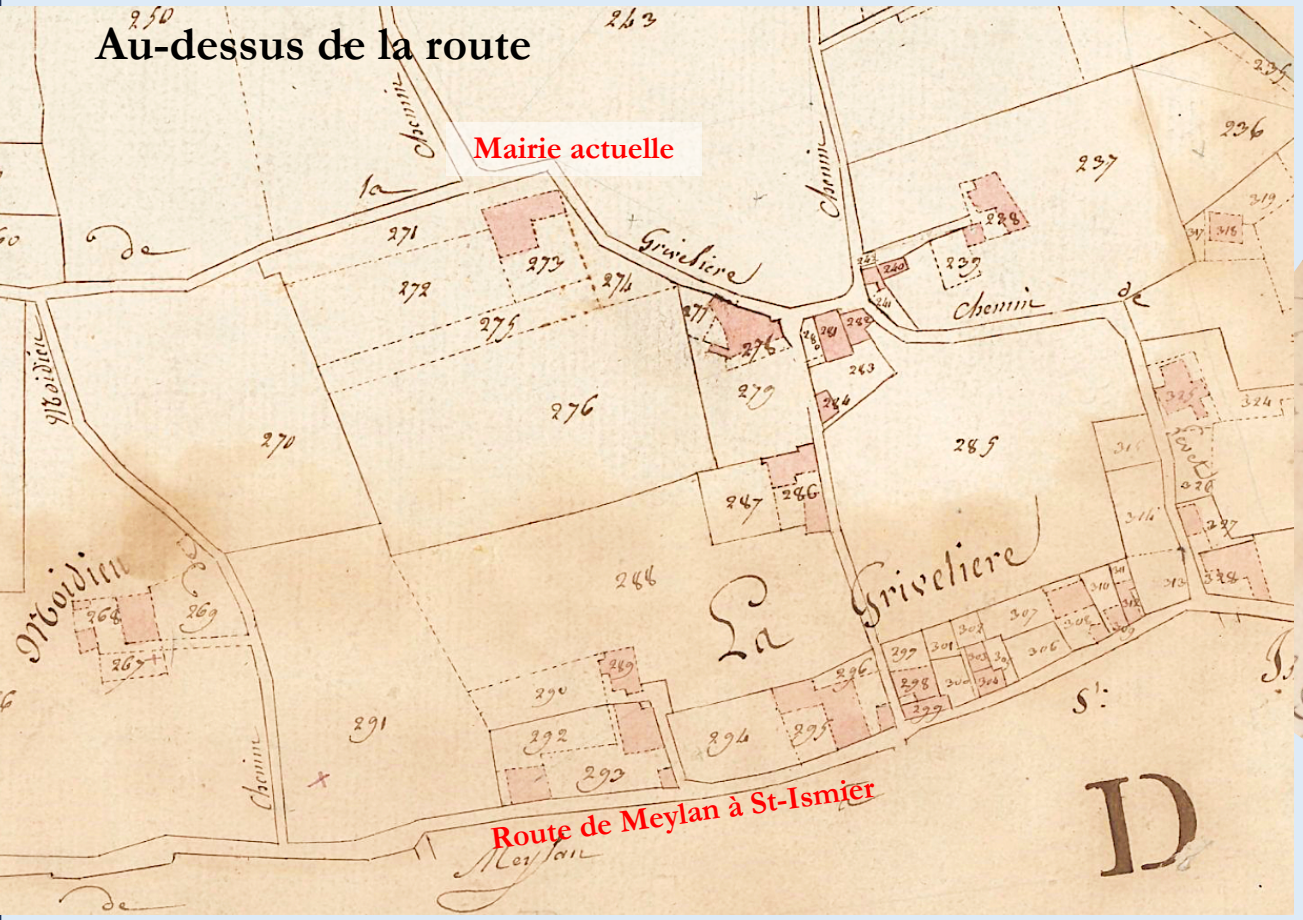



1811

Un village longtemps au milieu des vignes



A&P - PB

Un village longtemps au milieu des vignes



v. 1950

Franquières, Montbives et la Grivelière



v. 1950

La Grivelière et la vallée du Grésivaudan




2015
Mairie
Ecole
A&P

Un hameau organisé le long des chemins de traverse



Cadastre 1811

Un maillage de chemins le long de la route de Meylan à St-Ismier

1807

« Rôle des habitants de la commune de Biviers ayant des voitures, et celui des journalliers qui doivent travailler par prestation de journées au chemin … tendant de Meylan à St Ysmier, ensuite des ordres de Mr le préfet du 26 janvier 1807 … et d'une délibération du conseil municipal … qui taxe les journées des voitures à trois francs, et celles des manœuvres à un franc vingt cinq centimes (…) » - AMB

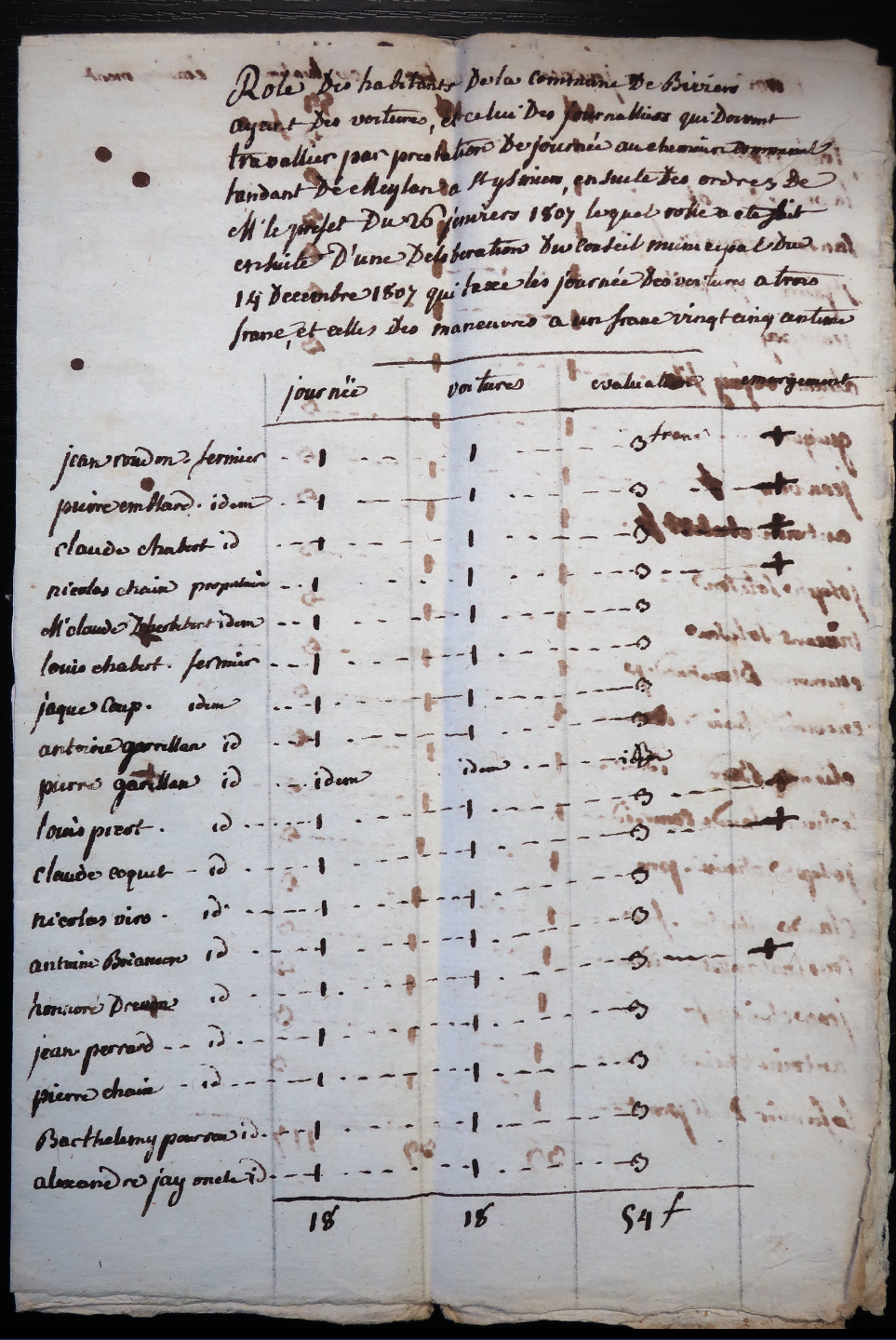

Rôle des habitants de la commune de Biviers ayant des voitures, et celui des journalliers qui doivent travailler par prestation de journée au chemin commun tendant de Meylan a St Ysmiers, ensuite des ordres de Mr le prefet du 26 janviers 1807 lequel rolle a eté fait ensuite d'une deliberation du conseil municipal du 14 decembre 1807 qui taxe les journée des voitures a trois franc, et celles des manœuvres a un franc vingt cinq centime

	journée	voitures	evaluation	emergement
jean roudon fermier	1	1	3 francs	+
pierre emblard idem	1	1	3	+
claude chabert id	1	1	3	+
nicolas chaix propriétaire	1	1	3	+
Mr claude Deherbetent idem	1	1	3	
louis chabert fermier	1	1	3	
jaque coup idem	1	1	3	
antoine garrillan id	1	1	3	
pierre garillan id	idem	idem	idem	
louis picot id	1	1	3	+
claude coquet id	1	1	3	+
nicolas viro id	1	1	3	
antoine Briancon id	1	1	3	+
honoré Dreuze id	1	1	3	
jean perrard id	1	1	3	
pierre chaix id	1	1	3	
Barthelemy pourron id	1	1	3	
alexandre jay oncle id	1	1	3	
	18	18	54 f	

1824

Loi sur la vicinalité : premier état général des chemins de la commune

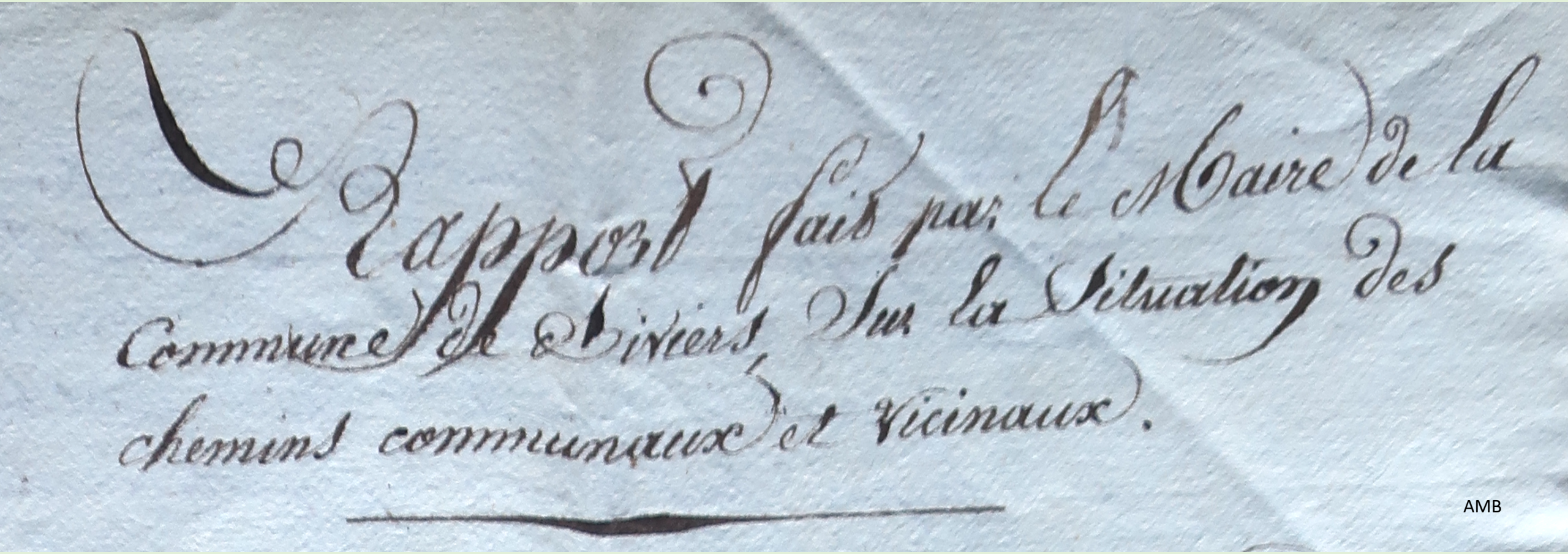

AMB

1833

Registre de contrôle des tâches du cantonnier par le maire

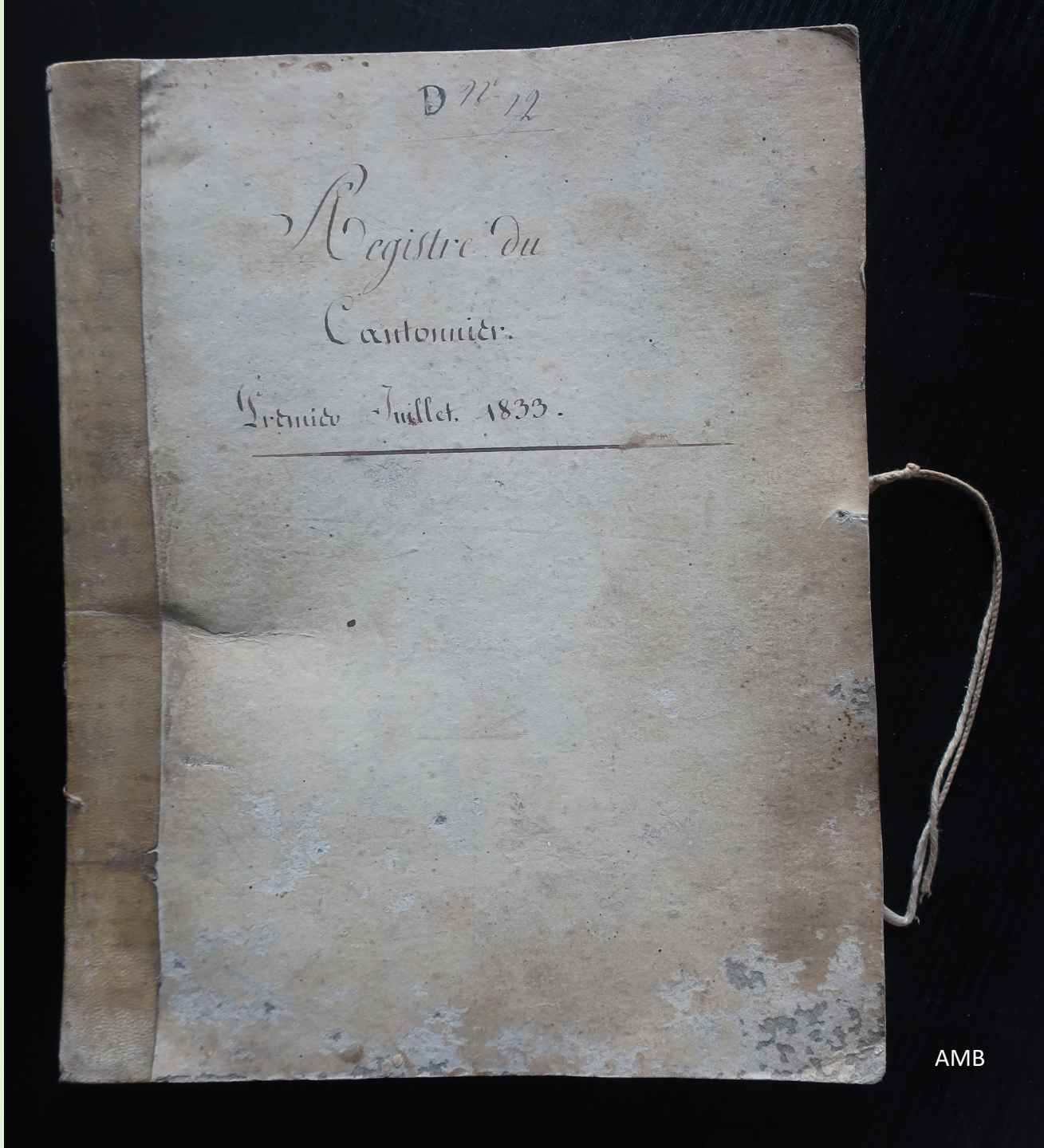

AMB

v. 1950



Route de Meylan à St-Ismier au passage de la Grivelière

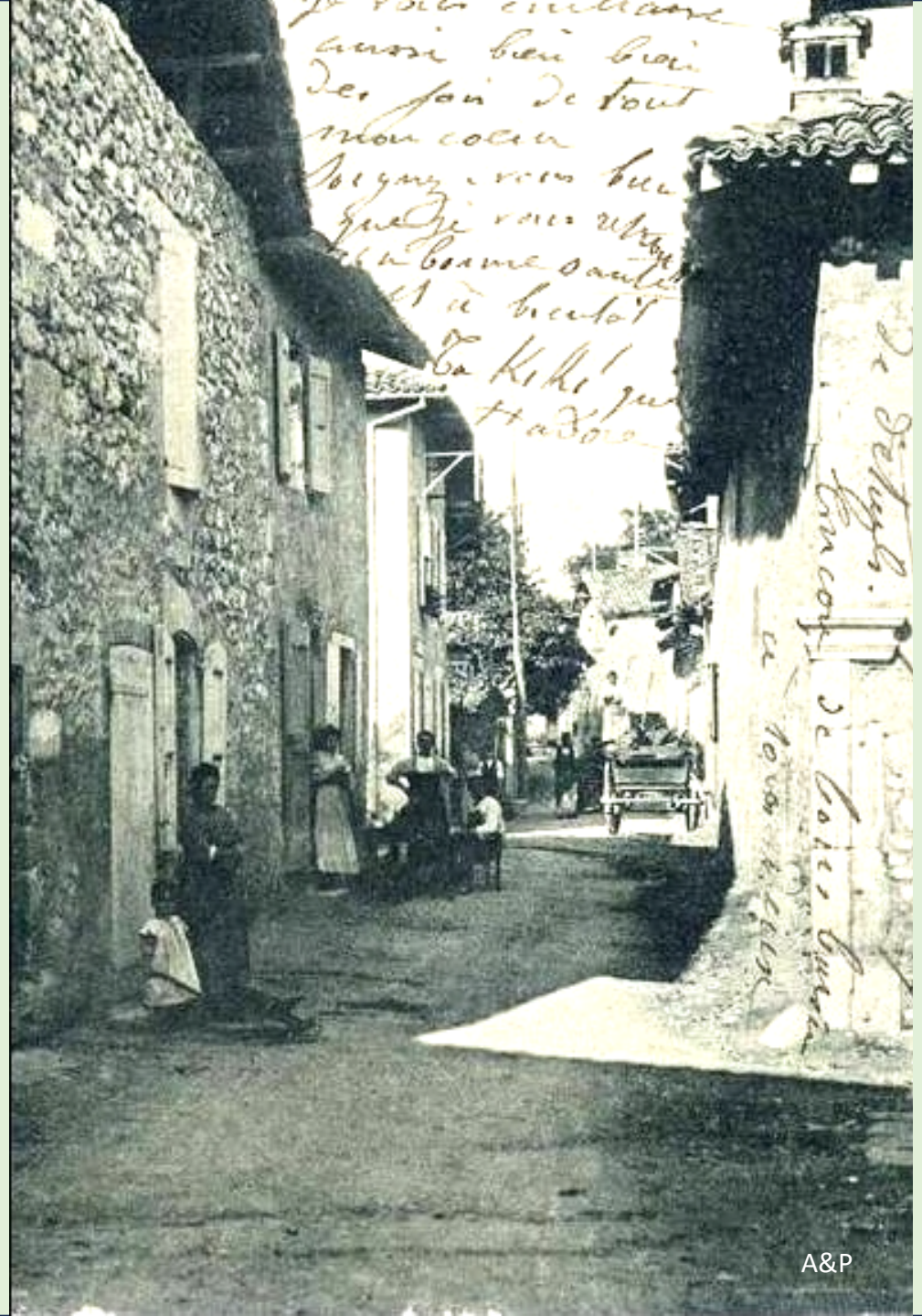

v. 1900

1932

Projet de nouvelle route entre St-Ismier et Corenc passant au-dessus de la Grivelière



Une eau publique

v. 1850

Création d'un premier réseau public d'approvisionnement en eau

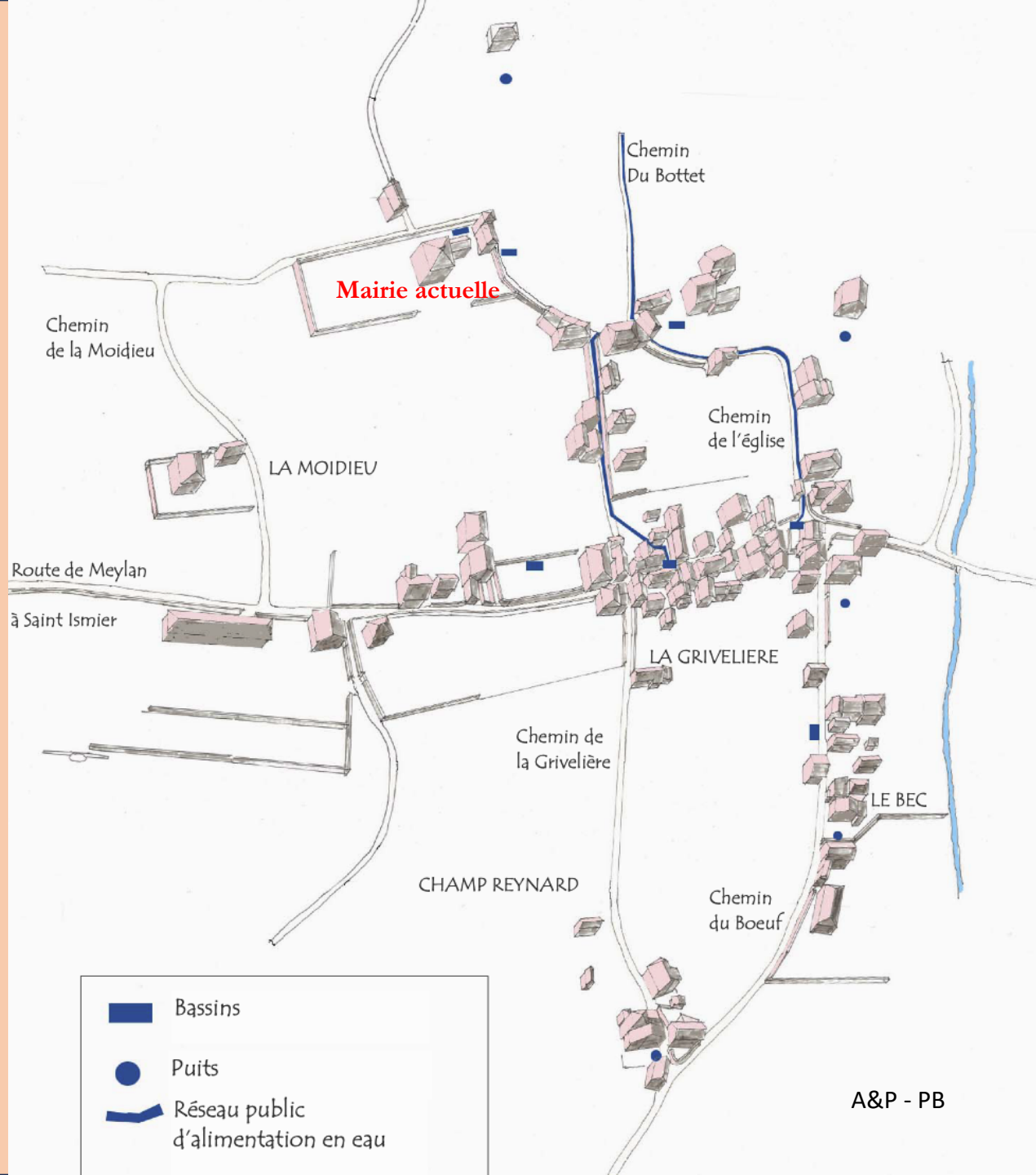

Règlement pour la police des fontaines de la Grivelière

1866

Art. 1er

« (…) Il est expressément défendu de faire ou jeter des ordures dans l'emplacement des fontaines, ainsi que d'y transporter des feuilles, des buis, des chènevottes, etc., destinés à faire du fumier.

Art. 2e

Tous les samedis soirs les bassins seront vidés et balayés avec le plus grand soin par les intéressés et à tour de rôle.

Art. 3

Il est interdit aux personnes qui lavent les drapeaux des enfants et qui trempent la lessive ou qui font tremper des toiles non encore lessivées, de se servir des grands bassins, attendu que les petits ont été faits pour cet usage.

Art. 4

Sous aucun prétexte ne pourront être lavées ou déposées dans les bassins les planches qui ont servi aux vers-à-soie, les bennes des vendanges, de vidanges, les tonneaux, les cuviers, oziers et autres objets de nature à troubler ou corrompre l'eau.

Art. 5

Les personnes qui se rendent aux fontaines avec une benne et autre vase quelconque pour y laver des pommes de terre, choux, salade… sont tenues de jeter hors des bassins l'eau dont elles se sont servie.

Art. 6

Il est enjoint aux personnes qui laveront la lessive de balayer les bassins avec le plus grand soin quand les bestiaux auront bu.

Art. 7

Tout individu qui pendant la nuit pour cause d'utilité particulière sans en avoir préalablement obtenu la permission ou par esprit de contradiction ou de malveillance se permettra de faire sauter les tampons des bassins afin d'en vider l'eau, sera poursuivi conformément à la loi (…) » - AMB

v. 1900 Les deux bassins publics de la Grivelière



Centre du village



Sommet du chemin du Bœuf

1934

Réseau intercommunal de la Dhuy



Légende

- Conduite Syndicale
- Communale
- Ouvrage de division Syndical
- Réservoir
- Bouche d'incendie de 100 m/m.
- 40 m/m.
- Robinet-Vanne

Première électrification du village

Lettre d'Aristide bergès au maire de Biviers

1893

« Lancey, le 26 8re 1893

Monsieur le Maire de Biviers,

Au moment où j'installe l'éclairage électrique de vos voisins de Montbonnot, je m'aperçois que je pourrais facilement comprendre aussi votre commune.

Si donc tel était le désir de vos administrés, je vous serais obligé de m'en informer le plus rapidement possible. Je vous adresse provisoirement un exemplaire du cahier des charges qui comme vous le verrez ne comporte aucun sacrifice de la commune et lui confère le droit à 15 lampes municipales gratuites.

Sur votre désir exprimé je vous adresserai les pièces d'une demande officielle sur laquelle le conseil délibèrera.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations – A BERGES » - AMB

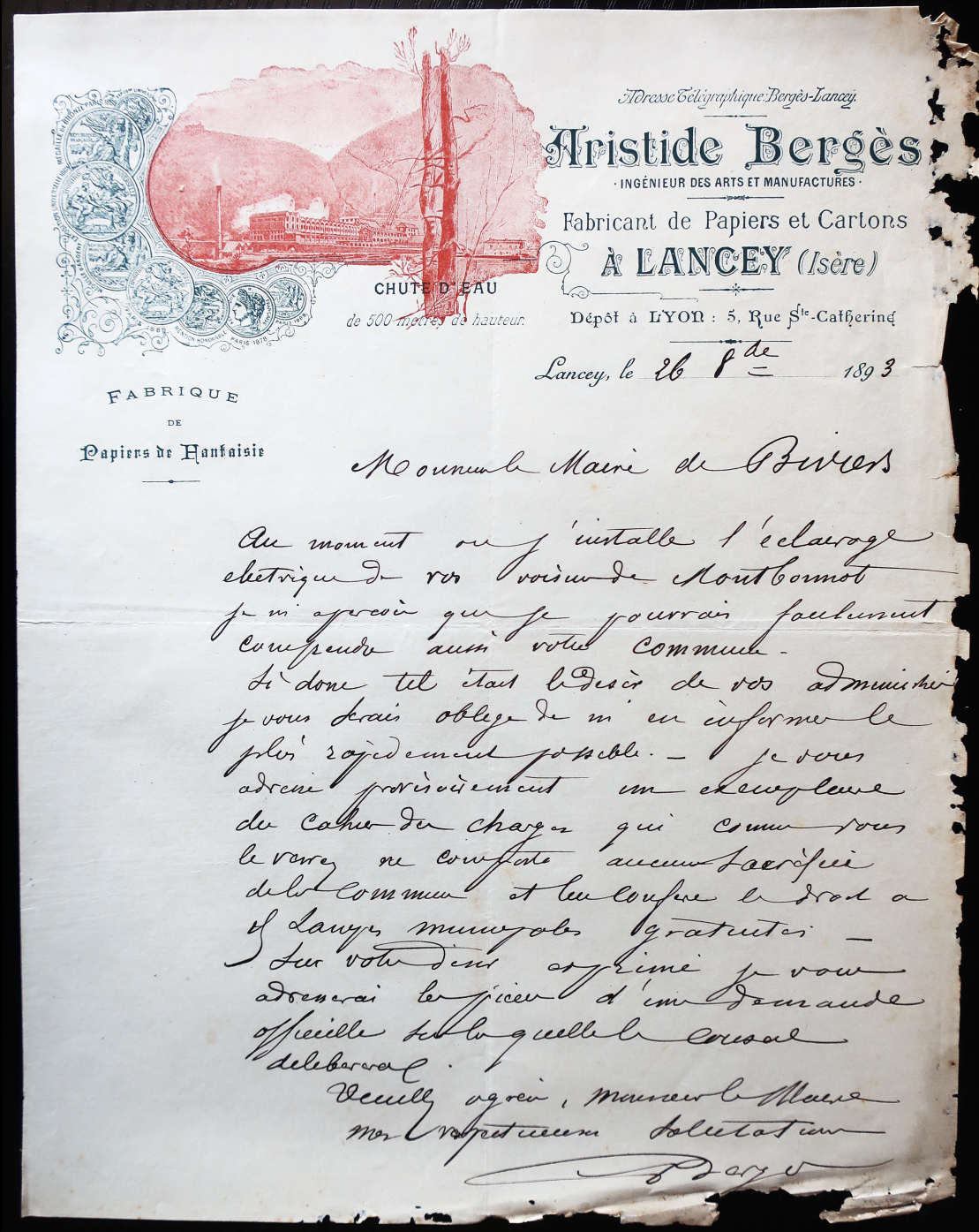

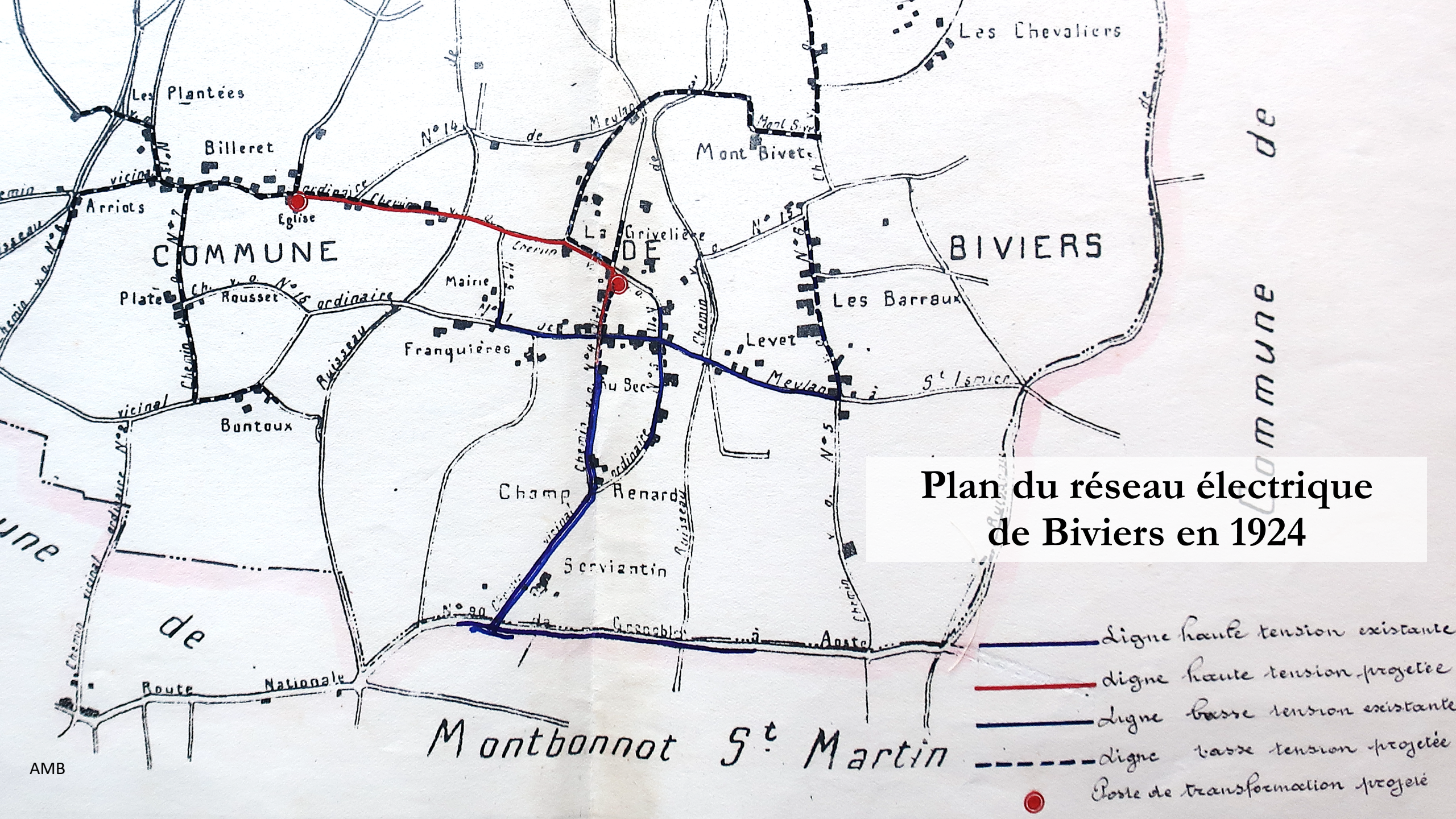

Plan du réseau électrique de Biviers en 1924

AMB

Artisans et commerçants

Les cafés de la Grivelière

1906

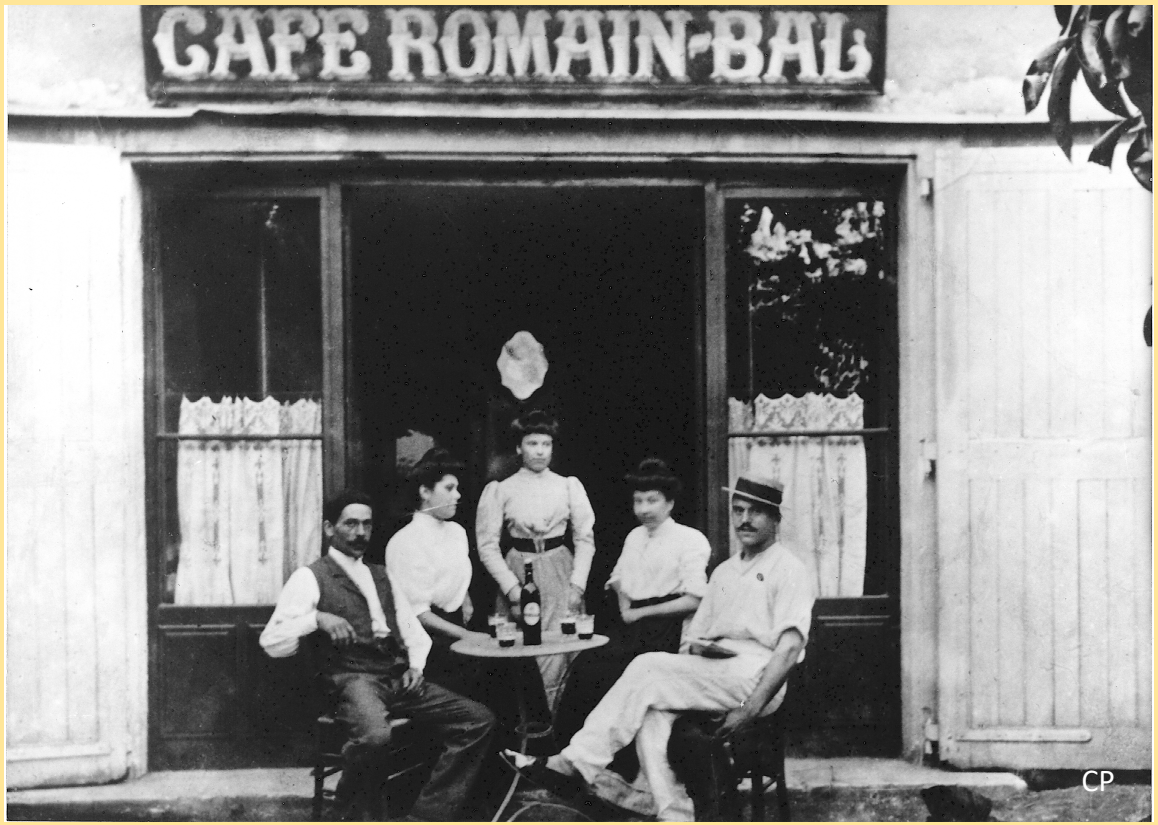

v. 1930



1780

Supplique de Marguerite Blanchard femme de Louis Jaure cabaretier à Biviers

« Le huitième septembre dernier Raphaël Baffert homme autant passionné pour le jeu que pour le vin passa une partie de l'après midi à jouer aux cartes dans la cour du château de Monsieur de Franquière. Lorsqu'il eut perdu pour ainsi dire tout son argent, il quitta le jeu avec un air furieux et dit je veus au moins me conserver de quoi aller souper ce soir chez Jaure chez qui je passerai ma colère (…) A peine furent ils entrés que Baffert éleva une dispute avec un particulier qui se trouvait dans le même cabaret avec d'autres personnes. »

« Marguerite Blanchard suppliante voulut faire cesser le bruit, elle pria Baffert fort honnettement de ne point insulter les personnes qui voulaient bien aller boire chez elle. Mais cette représentation n'arrêta point Baffert, il continua d'injurier et répondit à la suppliante par des invectives à tel point que les autres personnes qui se trouvaient dans le même cabaret indignés du mauvais procédé de Baffert voulurent prendre party dans cette dispute dans l'objet de l'intimider (…) »

« Baffert ne voulait ny payer, ny sortir. Cependant les convives n'étaient plus dans le cabaret de sorte que les suppliants aimèrent mieux faire le sacrifice de ce qui leur était dû que de s'exposer à un nouveau procès verbal et ils furent forcé de le pousser hors de chez eux. Et dans le temps que Jaure, l'un des suppliants, voulu fermer sa porte, Baffert luy tendit un violent coup de point. »

« Il ne s'en tint pas là. Il resta plus d'un quart d'heure au devant de la maison des suppliants dans l'unique objet de vomir contre eux les injures les plus graves. Ce qui fit assembler nombre de personnes (…)»

« 6 décembre 1780 » - AD38

1917

Présence d'ouvriers italiens



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

RÉCÉPISSÉ
D'UNE CARTE D'IDENTITÉ ET DE CIRCULATION
(TRAVAILLEURS AGRICOLES)

Le nommé Bria Giuseppe *sujet* Italien,
titulaire d'une carte d'identité et de circulation, employé en qualité
de manoeuvre *chez M* Briançon,
est autorisé à circuler dans les limites de la commune de Biviers
(Isère).

A Biviers, *le* 28 juin 1917.

LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

OBSERVATIONS

Le présent récépissé doit rester constamment en la possession du travailleur colonial ou étranger.

A l'expiration du contrat ou en cas de mutation, le récépissé sera remis au Commissaire de Police (ou au Maire) en échange de la carte d'identité et de circulation.

AMB

Mairie, école

4 novembre 1945

Inauguration du monument aux morts



AMB



v. 1950

Ancienne propriété
Sisteron/Michal,
actuelle mairie

Revue de classes

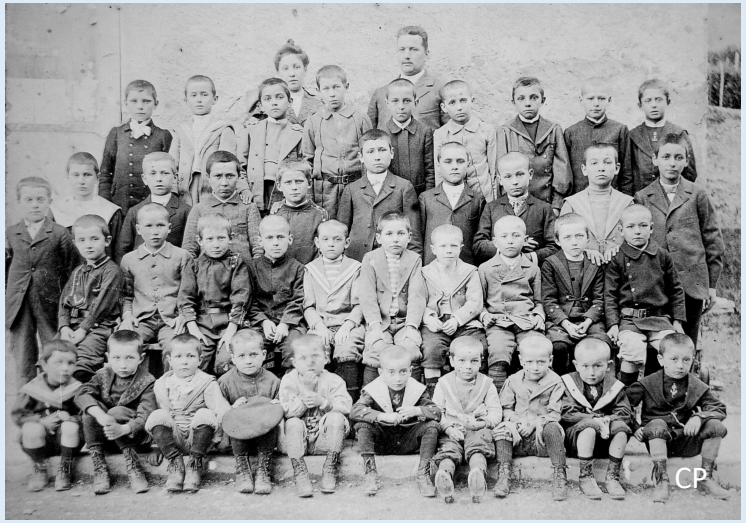

1900



1922



v. 1935



v. 1935



1953



1960

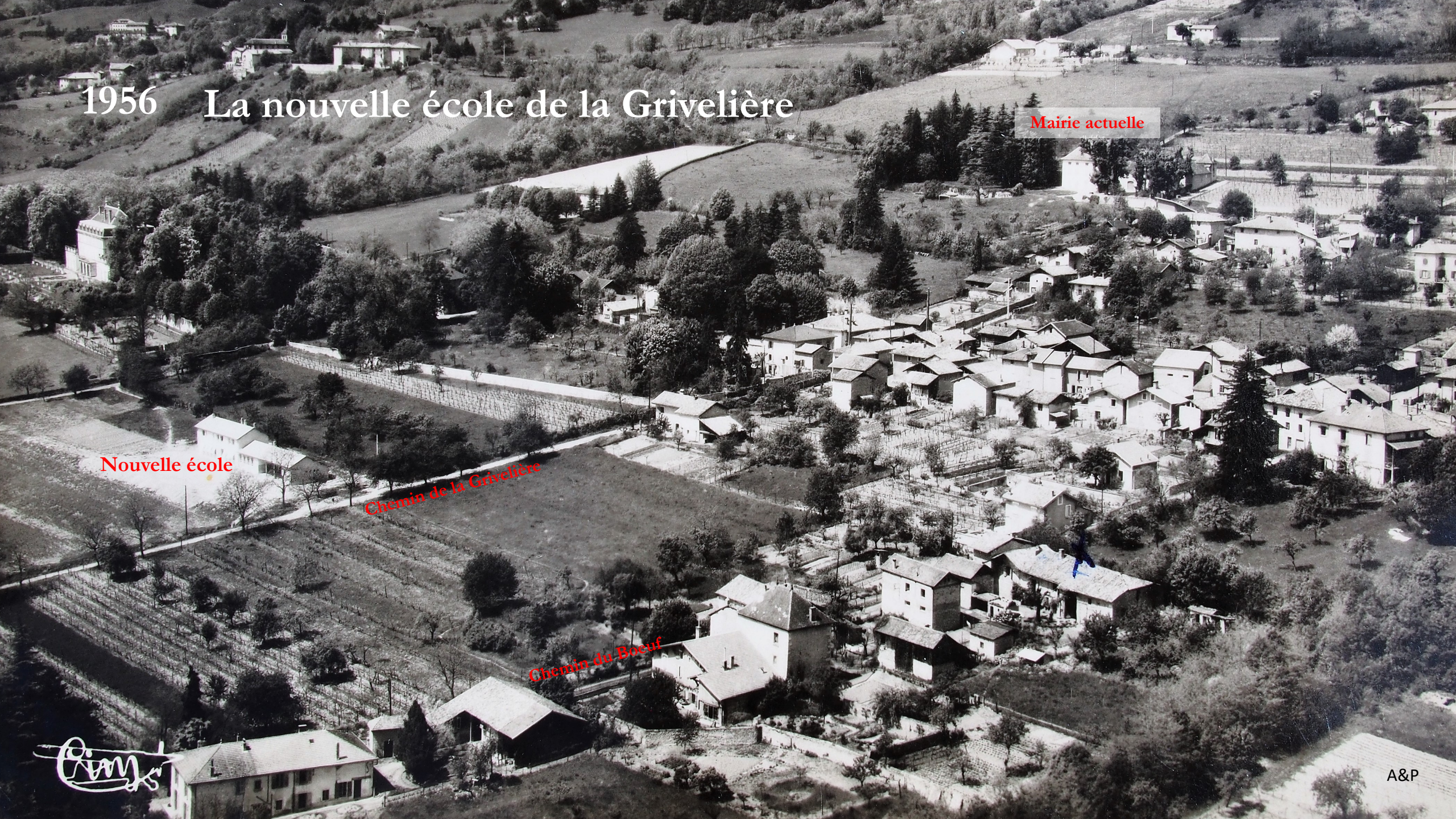
1956 La nouvelle école de la Grivelière
Mairie actuelle
Nouvelle école
Chemin de la Grivelière
Chemin du Boeuf
A&P

La fête au village

Se marier



Au sommet du chemin du Bœuf



Au milieu du village



Dans la cour de l'hôtel-pension « Charles-David »

1939

Mardi Gras, chemin du Bœuf



CP

1975







1975





Inauguration de la Maison Pour Tous

2015





Merci de votre attention